

Séance du 5 avril 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS : Séverine CELLE -

EXCUSES : Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Catherine MOREL

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

OBJET : Avance de trésorerie pour le budget annexe du Centre d'accueil

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les instructions budgétaires et comptables M49 et M57,

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que ces avances de trésorerie peuvent être versées en plusieurs fois dans la limite des montants maximum délibérés,

Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au Trésor public du budget annexe le permettra,

Délibère :

- Sur le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe du Centre d'accueil d'un montant de 63 000 € maximum.

Fait et délibéré en Mairie

le 5 avril 2024

Le Maire :

Philippe DELABRE



AR Prefecture

043-214301863-20240409-24_04_007-DE
Reçu le 09/04/2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le